



MOTION SPÉCIALE DU CONSEIL NATIONAL FÉDÉRAL DE LA FEETS-FO DES 11 ET 12 JUIN 2024

LES JEUX DE PARIS 2024 : LA FÊTE POUR QUI ? OÙ LES SALARIÉS DISENT NON À LA MÉDAILLE DE PLOMB

Le Congrès de la Fédération de l'Équipement, de l'Environnement des Transports et des Services FORCE OUVRIÈRE (FEETS FO) réuni du 10 au 12 octobre 2023 à Najac a adopté une motion d'actualité sur les Jeux Olympiques et Paralympiques (JOP) à l'unanimité.

A un peu plus de 40 jours de la cérémonie d'ouverture des JOP et à une semaine du grand test de cette même cérémonie, le Conseil National Fédéral (CNF) réuni à Paris les 11 et 12 juin, constate que ces Jeux Olympiques et Paralympiques n'ont pas la même saveur pour tous.

Alors que l'organisation se peaufine, le gouvernement, lui, semble expérimenter la haute voltige.

Une nouvelle fois, le CNF constate que le manque de moyens et la fragilisation du service public alimentent une dérive sécuritaire : le retour des fameux « Pass » est une nouvelle restriction des libertés de circulation, de manifestation et s'accompagne d'une banalisation du recours à la vidéosurveillance algorithmique avant, pendant et après les jeux, mettant entre parenthèses certains droits fondamentaux.

Les premières victimes de ces restrictions seront d'ailleurs les travailleurs, en particulier les travailleurs dits essentiels qui seront impactés par des conditions de transport et de circulation dégradées.

Le CNF revendique le retrait des nouvelles dérogations au Code du travail, notamment au repos hebdomadaire, sous prétexte de l'activité extraordinaire due aux JOP. Alors que des entreprises prévoient des profits exceptionnels, le gouvernement n'hésite pas à remettre en cause les droits des travailleurs.

Le CNF dénonce la volonté répétée de suspendre le droit de grève à cette occasion.

Côté sécurité privée, la nage en eaux troubles est toujours de mise. Le gouvernement n'aura reculé devant aucune déréglementation et exploitation de la précarité pour avoir les effectifs disponibles en sécurité privée. Après les étudiants, les salariés involontairement privés d'emploi, les retraités, et désormais les fonctionnaires, tous peuvent, sous condition de détention de carte professionnelle, assurer des missions de sécurité privée contre complément de salaire ou de pension.

Au-delà de la question de l'attractivité du secteur et des revalorisations revendiquées par la fédération, le CNF dénonce cette extension aux fonctionnaires, alors même que les effectifs dans la fonction publique d'Etat notamment, sont insuffisants.

Côté agents publics, le plongeon de haut-vol est toujours de mise : qui est mobilisé et pour quoi, les administrations restent-elles ouvertes, quid du télétravail forcé ? La situation est identique pour de nombreux salariés d'entreprises privées avec des refus de congés, modifications de planning...

Enfin, pour tous les travailleurs mobilisés dans le cadre des JOP, la reconnaissance de cet investissement « hors normes » n'est pas encore assurée pour tous les travailleurs concernés. Au sein du pôle ministériel, la gratification, basée sur le moins disant interministériel et prise sur le pot commun des indemnités côté fonction publique (alors même qu'il en était hors de question il y a quelques mois), demeure insuffisante. Le CNF déplore de surcroît la nécessité de se battre pour que les agents ne découvrent pas a posteriori s'ils y sont éligibles ou pas.

FEETS FO

Fédération de l'Équipement, de l'Environnement, des Transports et des Services **FORCE OUVRIÈRE**
46 rue des petites écuries 75010 Paris



Dans de trop nombreuses entreprises privées, il n'y a aucune reconnaissance du caractère exceptionnel de cette période ou alors à travers des primes individualisées et proratisées et non égales pour tous les salariés.

Le CNF rappelle que la liberté de circulation des délégués syndicaux est un droit fondamental qui ne saurait être remis en cause par la tenue des JOP.

Le CNF soutient les mobilisations en cours. Il appelle l'ensemble des salariés à établir les revendications et à se mobiliser pour la défense de leurs droits dans ce contexte exceptionnel, pour endiguer le caractère antisocial de cette parenthèse olympique, et pour veiller à ce qu'elle se referme bien !

Adoptée à l'unanimité

